



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Angle des Rues Booker Washington
et Jacques Aka – 01 BP 1850
Abidjan, Côte d'Ivoire

Tel : (225) 27.22.400.400
Fax : (225) 27.22.400.461
bureaududirecteur@worldbank.org

Abidjan, le 23 août 2023
SAWE1/Lettre N°269

Monsieur Adama Coulibaly
Ministre de l'Economie et des Finances

Abidjan
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

***Objet : Mission d'appui à la mise en œuvre du Projet Régional d'Investissement pour la Résilience des Zones
Côtières en Afrique de l'Ouest
(WACA ResIP Crédit No. 6212-CI) du 19 au 23 juin 2023
Transmission de l'aide-mémoire***

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint, l'aide-mémoire de la mission citée en objet.

D'un point de vue général, le projet connaît encore un faible taux de décaissement qui s'explique principalement par le délai dans la mise en œuvre des travaux de protection. Certaines activités telles que la validation du *Plan d'Aménagement et de Gestion du Littoral*, le renforcement de la gestion des parcs naturels d'Azagny et des Iles Éhotilés, menées en partenariat avec l'Office Ivoirien des Parcs et des réserves, progressent bien. En outre, d'autres initiatives ont été engagées, à savoir les sous-projets sociaux pour soutenir plus de 1 200 personnes parmi les plus vulnérables et la restauration des écosystèmes de mangrove le long de la lagune de Grand-Lahou.

Nous vous prions de trouver ci-dessous les conclusions principales de la mission.

- **Gap de financement.** L'évaluation des offres techniques et financières pour les travaux de protection a montré que le contrat est au-delà du budget disponible et s'élèverait à environ 45 millions d'euros hors taxe, ceci du fait d'une augmentation significative des coûts unitaires. Afin de pouvoir financer ce contrat, il sera nécessaire (i) d'obtenir l'exemption de taxes et autres impôts pour les fonds IDA, et (ii) de mobiliser 12 millions d'euros additionnels.
- **Cadre institutionnel de la gestion intégrée de la zone côtière.** L'Agence Nationale pour la Gestion Intégrée du Littoral Ivoirien (ANAGIL), prévue par la loi n° 2017-378 du 2 juin 2017 (relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral) et nécessaire pour la coordination des activités des différents secteurs dans la zone côtière, n'est toujours pas créée. Si le gouvernement décide de ne finalement pas la créer, il serait donc nécessaire de formellement confier la responsabilité de la gestion des zones côtières à une institution existante pour permettre la pérennisation de l'ensemble des instruments et outils mis en place pour la résilience de ces zones vulnérables, eu égard à l'importance croissante accordée à la résilience au changement climatique, que montrera le rapport pays développement climat en cours de préparation. Lors des précédentes missions, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) avait été identifié comme un candidat potentiel pour assumer une telle responsabilité, à condition de renforcer ses capacités.

• **Travaux de stabilisation du cordon sableux à Grand Lahou.** Des avancées importantes ont été enregistrées dans les préalables requis pour le lancement de ce marché avec la validation de la convention de financement de 30 millions d'euros par la coopération espagnole. Toutefois, les préalables suivants restent à lever :

- La signature de l'accord avec la coopération espagnole ;
- La finalisation et la validation par la Banque mondiale de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) et du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR), avec notamment la prise en compte de l'impact du projet sur les activités liées à la pêche ;
- L'intégration d'une ligne budgétaire sur la part État pour la mise en œuvre du PAR ;
- La mobilisation de ressources additionnelles pour les travaux.

• **Plan d'Action et de Réinstallation.** Au sujet du PAR, les conditions foncières du site qui recevra les populations déplacées devront être formalisées auprès des autorités locales.

• **Activités Génératrices de Revenus (AGR).** Le lancement des AGR a pris beaucoup de temps donc une attention particulière doit être portée au dialogue social. De plus, les populations et institutions locales doivent être tenues régulièrement informées des avancées du projet et des calendriers des interventions.

• **Suivi des activités sur le terrain.** Les dispositions nécessaires devront être prises avant le démarrage des activités sur le terrain pour assurer une présence permanente de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) dans la zone d'intervention, pour le suivi des activités.

En vous réitérant nos remerciements et la disponibilité de nos équipes pour toute orientation ou clarification nécessaire, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire à l'assurance de notre considération distinguée.

Tony Verheijen

Tony Verheijen
Directeur des Opérations par intérim pour la Côte d'Ivoire, Benin, Guinée et Togo
Région Afrique de l'Ouest et Centrale

Ampliation :

- Monsieur Jean-Luc Assi, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Madame Nialé Kaba, Ministre du Plan et du Développement ;
- Monsieur Moussa Sanogo, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Monsieur Karim Traoré, Directeur de Cabinet, Primature ;
- Madame Minafou Fanta Coulibaly-Koné, Directeur de Cabinet, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Adama Sall, Directeur de Cabinet, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Monsieur Yeo Nahoua, Directeur de Cabinet, Ministère du Plan et du Développement ;
- Monsieur Adama Bamba, Conseiller, Primature ;
- Monsieur Siaka Bakayoko, Coordonnateur, Cellule de Coordination et de Suivi des projets et programmes financés par la Banque mondiale, Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Ochou Delfin, Coordonnateur du projet WACA ;
- Monsieur Abdoul Salam Bello, Administrateur pour la Côte d'Ivoire, Banque mondiale.